

Lycée AMPERE

31 rue de la Bourse 69289 LYON cedex 02

☎ : 04 72 10 12 12

Messagerie : seceleves.0690023a@ac-lyon.fr

Site internet : <https://ampere.ent.auvergnhonealpes.fr/>



Section de technicien supérieur BTS Professions Immobilières

Le diplôme de BTS Professions Immobilières du lycée Ampère s'adresse aux élèves titulaires d'un baccalauréat technologique STMG toutes options, d'un baccalauréat général ou d'un baccalauréat professionnel.

L'objectif visé

Préparer les étudiants en deux ans, au diplôme du BTS professions immobilières, leur permettant :

- **d'entrer directement dans la vie active** : le titulaire du brevet de technicien supérieur pourra donc occuper, comme collaborateur ou à son compte, des emplois très variés (voir ci-dessous).
- **de poursuivre des études** :
 - o licences professionnelles spécialisées dans de nombreuses universités,
 - o formations plus générales : classes préparatoires, écoles de commerce...

Les contenus de la formation

La formation s'effectue sur 2 ans avec un horaire hebdomadaire d'une trentaine d'heures et comprend :

- Culture générale - Langues vivantes
- Disciplines économiques et juridiques : économie et organisation de l'immobilier - Droit et veille juridique - Architecture-Urbanisme et développement durable
- Disciplines techniques professionnelles : transaction immobilière - Gestion immobilière - Communication professionnelle

Des stages en milieu professionnel : 8 semaines en 1ère année - 6 semaines en 2ème année

Profil des étudiants

- une ouverture d'esprit et une motivation certaine pour tout ce qui se rapporte aux biens immobiliers
- un sens aigu des relations humaines
- une bonne technicité : les problèmes financiers (financement), fiscaux, de succession, humains et commerciaux sont toujours intimement liés
- une grande disponibilité et adaptabilité.

Les métiers de l'immobilier

- négociateur immobilier : chargé de prospecter acheteurs et vendeurs afin de parvenir à la conclusion de ventes
- gestionnaire de biens locatifs : chargé d'administrer des biens immobiliers pour le compte de propriétaires privés ou institutionnels (organismes HLM par exemple)
- gestionnaire de copropriétés : chargé de gérer sur les plans administratif, comptable et technique, des immeubles en copropriété.

Ces métiers pourront être exercés en immobilier d'habitation mais aussi en immobilier d'entreprise (bureaux, locaux commerciaux, industriels, fonds de commerce, ...) ou de loisirs.



Les types d'entreprises

- des agences immobilières qui assurent la vente ou la location de biens immobiliers
- des cabinets d'administration de biens qui gèrent
 - des biens immobiliers mis en location : gérance locative
 - des immeubles en copropriété : syndic de copropriétés
- des sociétés immobilières propriétaires d'immeubles mis en location dans le secteur privé ou social (sociétés foncières, organismes HLM...)
- des sociétés de promotion-construction qui vendent les immeubles qu'elles ont réalisés
- des entreprises ou des collectivités qui gèrent leur propre patrimoine immobilier
- des offices notariaux qui vendent ou gèrent des biens immobiliers

Dans cet ensemble de professions immobilières, la variété des secteurs et des activités permet le passage d'un emploi à l'autre en fonction de la conjoncture économique.

Tableau des taux de réussite des étudiants de BTS Professions Immobilières du lycée Ampère :

Années	Taux de réussite
2020	89 %
2019	100 %
2018	95 %
2017	100 %
2016	100 %
2015	100 %

Les modalités d'admission

La sélection des candidats se fait uniquement sur dossier. La commission fonde sa décision sur :

- les notes obtenues en classe de première et en classe de terminale (deux premiers trimestres)
- les notes obtenues à l'épreuve anticipée de français
- les appréciations apportées par les professeurs
- le niveau global de la classe d'origine (porté sur le dossier par le professeur principal)
- l'appréciation et l'avis du chef d'établissement d'origine

L'affectation en STS se réalise uniquement par la procédure télématique PARCOURSUP, pilotée par les instances nationale et académique. Les candidatures sont à saisir sur la plate-forme entre janvier et mars.

Ce dispositif comprend le classement des dossiers de candidature par les équipes pédagogiques de STS, en référence aux résultats scolaires, mais également par l'étude des fiches Avenir sur lesquelles sont portés les avis émis par le chef d'établissement d'origine.

Les solutions d'hébergement

- le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), peut, sous conditions, attribuer des chambres en résidence universitaire
- les loueurs ou structures privés offrent des possibilités de location de chambres équipées. Des adresses sont disponibles sur le site du lycée, dans la rubrique « logements étudiants ».

HISTOIRE DU LYCEE AMPERE :

Fondé en 1519, riche d'un exceptionnel passé, le lycée Ampère, lycée historique de Lyon, fait partie intégrante du patrimoine régional. Vieux de près de cinq siècles, il a traversé les régimes et les époques sans jamais être détourné de sa vocation de lieu d'enseignement. De nombreux hommes célèbres ou connus y ont été élèves ou professeurs : André-Marie Ampère, bien sûr, mais aussi Charles Baudelaire, Alphonse Daudet, Edgar Quinet, Edouard Herriot, Robert Badinter, André Soulier ...

